

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ALEX****N° 2025_33**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
2 septembre 2025Date d'envoi en Préfecture
11 septembre 2025Date d'affichage
15 septembre 2025**Séance du 8 septembre 2025**

Le lundi 8 septembre 2025 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Alex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Éric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Adla FRECHET, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE, Virginie PUGLIESE, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Semya WATBLED

Secrétaire de séance : Pascale REYNAUD

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Finances**Budget principal M49 - Décision modificative n°1**

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements d'écritures budgétaires,

La proposition de décision modificative n°1 sur l'exercice 2025 présentée au Conseil municipal a pour objet de réajuster certains crédits budgétaires liés notamment aux amortissements en section de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025.

La décision modificative n°1 sur le Budget principal M49 s'équilibre ainsi qu'il suit :

Budget Eau – Décision modificative n°1 – Section de fonctionnement				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
042	6811	Dotation aux amortissements	+ 6500,00 €	
023		Virement à la section d'investissement	- 5000,00 €	
042	777	Quote part des subventions transférées		+ 1500,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			+ 1500,00 €	+ 1500,00 €

Budget Eau – Décision modificative n°1 – Section d'investissement				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
040	13918	Dotation aux amortissements	1500,00 €	
021		Virement de la section de fonctionnement	0 €	-5000,00 €
040	28158	Autres		+ 6500,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			1500,00 €	1500,00 €

Par conséquent, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 sur l'exercice 2025, concernant le budget annexe M49 pour un montant de 1500,00 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, telle que présentée ci-dessus,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Pascale REYNAUD
Secrétaire de séance

M. Gérard CROZIER
Le Maire



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.